

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Telecommunications Division / Division des  
Télécommunications  
Place du Portage, Phase III  
4th floor / 4e étage  
Core C1 / Noyau C1  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services de video conférence gérés	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 82082-110701/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 82082-110701	<b>Date</b> 2012-03-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EF-711-23615	
<b>File No. - N° de dossier</b> 711ef.82082-110701	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-04-17</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Harracksingh, Robbie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 711ef
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 934-0961 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Modification 002 de la demande de soumission

La modification no. 002 vise à :

- 1) Répondre aux questions des soumissionnaires;
- 2) Mettre à jour l'Appendice A de l'Annexe A;
- 3) Mettre à jour l'Annexe B - Tableaux de prix;
- 4) Ajouter l'Annexe C qui avait été omis du document de la demande de soumission publiée le 24 janvier 2012;
- 5) Fournir un formulaire de Garantie d'exécution.

### **Questions et Réponses aux soumissionnaires**

Les questions portant sur la présente demande de soumissions sont numérotées et suivies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au fur et à mesure qu'il les reçoit. Les questions et leurs réponses sont fournies dès que les réponses sont prêtes. Les soumissionnaires sont informés qu'il est possible que les questions et les réponses connexes ne soient pas fournies dans l'ordre. Par exemple, si les réponses aux questions 1, 2, 3 et 5 sont prêtes à être publiées, ces questions et leurs réponses seront publiées dans une modification de la demande de soumissions. La réponse à la question 4 sera publiée plus tard, dès que la réponse sera prête.

### **Question # 2:**

Comme indiqué à la section 7.5.2 a) de l'annexe A, l'entrepreneur doit installer du matériel de remplacement appartenant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), sur demande.

Veillez confirmer que la liste de matériel fournie dans le tableau des coûts d'entretien du matériel est complète et comprend l'âge (date de mise en service) et la configuration de sorte que l'inventaire et les coûts appropriés puissent être inclus/pris en compte dans notre réponse.

### **Réponse # 2:**

La liste de matériel fournie à l'annexe B dans le tableau des coûts d'entretien du matériel est complète. La date de mise en service exacte de l'équipement n'est pas disponible, mais on estime que les projecteurs ont environ cinq ans, les panneaux, 3 ans, et que tous les autres équipements (système d'interprétation, interrupteurs, haut-parleurs, amplificateurs) ont environ sept ans.

### **Question # 3:**

---

Comme indiqué à la section 7.5.2 a) de l'annexe A, l'entrepreneur doit installer du matériel de remplacement appartenant au CRTC, sur demande. Veuillez fournir une liste complète du matériel de remplacement appartenant au CRTC, y compris tous les renseignements présents dans le tableau des coûts d'entretien du matériel, en plus de l'âge (date de mise en service), de l'emplacement et de la configuration.

**Réponse # 3:**

On élabore actuellement la liste de matériel fourni à l'annexe B dans le tableau des coûts d'entretien du matériel. Le CRTC ne possède pas d'autres équipements et il n'y a pas de matériel de rechange (pièces de rechange). Les renseignements qui portent sur l'installation par l'entrepreneur de matériel du CRTC font référence à ce qui suit. Dans les cas où une pièce de l'équipement n'est pas réparable dans le cadre de l'entretien et que le CRTC doit acheter une pièce de rechange, l'entrepreneur devra installer la pièce de rechange achetée par le CRTC

**Question # 4:**

Annexe A, Énoncé des travaux - 7.5.1 Afin de convenir du meilleur prix pour nos contrats d'entretien avec nos fournisseurs, veuillez indiquer la date la plus éloignée à laquelle le présent contrat entrera en vigueur.

**Réponse # 4:**

Le contrat doit entrer en vigueur juillet 2012, mais il est prévu qu'il sera attribué en avril 2012 et qu'il entrera en vigueur le 1er mai 2012

**Question # 5:**

Comme indiqué à la section 7.1.9 iv) de l'annexe A, Énoncé des travaux, le CRTC veut s'assurer qu'il dispose de la plus récente version stable de logiciel pour les mises à jour à distance. Pourriez-vous définir l'expression " la plus récente version stable " puisque les dernières (plus récentes) versions de logiciel sont habituellement les moins stables?

**Réponse # 5:**

Cet énoncé s'applique uniquement aux unités de vidéoconférence Polycom. En ce qui concerne les unités Polycom VSX, la plus récente version du logiciel est la 9, et pour les unités du modèle HDX, la plus récente version est la 3.

**Question # 6:**

Le barème de prix pour les Services de conférence partagés de l'annexe B exige des renseignements sur les prix pour les séances d'accueil bien que la demande de propositions ne définisse pas ce service. L'État peut-il clarifier la description de service?

**Réponse # 6:**

---

Séances d'accueil - Un téléphoniste se joindra à la réunion à titre de participant à la vidéoconférence, effectuera un appel nominal, fera un court exposé sur l'étiquette en matière de vidéoconférence et quittera la conférence.

**Question # 7:**

Le barème de prix pour les Services de conférence partagés de l'annexe B exige des renseignements sur les prix pour les salles publiques et les salles de l'entrepreneur bien que la demande de propositions ne différencie pas les salles publiques des salles de l'entrepreneur. L'État peut-il clarifier la description?

**Réponse # 7:**

L'entrepreneur doit fournir au besoin des services de vidéoconférence hors site aux endroits indiqués par ce dernier (salles publiques, salles de l'entrepreneur).

Salles publiques : Salles réservées par l'entrepreneur, notamment dans des hôtels, des centres de conférences, des universités, etc. qui sont munies d'équipement de vidéoconférence.

Salles de l'entrepreneur : Salles munies d'équipement de vidéoconférence que l'entrepreneur possède, loue, gère directement, etc.

**Question # 8:**

Le barème de prix pour les Services de conférence partagés de l'annexe B exige des renseignements sur les prix pour les ports Internet et vidéo bien que la demande de propositions ne définisse pas les ports Internet en fonction des ports vidéo. L'État peut-il clarifier la description?

**Réponse # 8:**

Port internet : Afin de permettre à des sites externes de se connecter au réseau local privé du CRTC pour la vidéoconférence, par l'entremise d'un service de pont fourni par un entrepreneur, au moyen d'une adresse de protocole Internet (IP).

Port vidéo : Afin de permettre à des sites externes de se connecter au réseau local privé du CRTC pour la vidéoconférence, par l'entremise d'un service de pont fourni par un entrepreneur, au moyen du réseau numérique à intégration de services (RNIS). Le port vidéo additionnel est le même que le port RNIS additionnel qui figure dans le tableau de prix. Le port vidéo additionnel a été supprimé du tableau de prix dans la modification no 2 de la demande de soumissions.

**Question # 9:**

Le barème de prix pour les Services sur demande de l'annexe B exige des renseignements sur les prix pour l'extranet connecté au pont géré hébergé (prêt pour les services interentreprises [B2B]) bien que la demande de propositions ne définisse pas ce service. L'État peut-il clarifier la description de services?

**Réponse # 9:**

Il s'agit d'un environnement extranet connecté d'entreprise à entreprise, qui est accessible sur Internet ou sur d'autres sites externes qui ne sont pas accessibles au grand public. L'entrepreneur doit fournir un opérateur de pont, par l'entremise d'un pont géré, afin d'établir une connexion hors du site privé (CRTC), au besoin. Le service de vidéoconférence géré du CRTC est installé sur un réseau privé qui offre de tels protocoles.

**Question # 10:**

Article 10.3.2, de l'annexe A, Énoncé de travail

" L'entrepreneur doit conserver en lieu sûr tous les registres pendant 12 mois. Il doit mettre ceux-ci à la disposition du responsable technique aux fins d'inspection, et ce, après avoir reçu un préavis écrit de 24 heures. "

Compte tenu de la nature délicate et concurrentielle des renseignements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), veuillez confirmer que la définition d'un " lieu sûr " s'harmonise avec les politiques de sécurité et de confidentialité du gouvernement du Canada, plus particulièrement qu'un " lieu sûr " doit être une installation approuvée appartenant à l'entrepreneur et certifiée par le gouvernement du Canada comme répondant aux exigences de sécurité Protégé B.

**Réponse # 10:**

Un emplacement sécurisé doit être harmonisé aux politiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée du gouvernement du Canada, précisément " l'emplacement sécurisé " de l'entrepreneur doit être certifié par le gouvernement du Canada et respecter les exigences en matière de sécurité Protégé B - attestation DOS.

**Question # 11:**

Section 7.26, Garantie de performance, de la demande de soumissions

" Le contrat stipule que l'entrepreneur doit fournir au Canada une garantie sans condition et irrévocable relativement à l'acquittement de chacune des obligations de l'entrepreneur prévues au contrat. Cette garantie doit prendre la forme établie à l'annexe \_\_\_ (à fournir à l'attribution du contrat) et être exécutée sous scellé (si le Canada le demande) au plus tard le \_\_\_\_\_. Si l'entrepreneur ne présente pas cette garantie dans un délai de 10 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, le Canada a le droit de résilier le contrat avec l'entrepreneur pour défaut et il n'aura aucune responsabilité à l'égard de l'entrepreneur pour les travaux réalisés avant cette résiliation. Il appartient entièrement à l'entrepreneur d'obtenir et de présenter la garantie dûment signée dans les délais prescrits. "

Pour s'assurer que les fournisseurs éventuels puissent équitablement évaluer les risques, la rapidité d'exécution et les coûts liés à la fourniture d'une garantie de performance, veuillez fournir des détails sur la forme, le contenu, le montant et la structure de la garantie, y compris toutes les restrictions relatives à l'organisme émetteur, au pays d'origine et à la durée.

**Réponse # 11:**

Le Canada s'attend à ce que le formulaire de garantie de performance, s'il y a lieu, soit essentiellement similaire au modèle ci-joint. Il ne se limiterait pas à un montant fixe ou à une durée précise, car il porterait sur l'ensemble des obligations de l'entrepreneur en vertu du contrat subséquent. La fourniture de cette garantie serait une condition préalable à l'attribution de tout contrat pour lequel une garantie de performance est requise. La garantie devra être assujettie aux lois de l'une des provinces du Canada et aux lois fédérales mais, ce dernier pourrait être une société étrangère, par exemple, si le garant a la capacité nécessaire.

**Question # 12:**

Article 9.8.5 de l'annexe A, Énoncé de travail

" L'entrepreneur doit gérer le transfert de toute l'information avec le fournisseur de service de vidéoconférence géré précédent, et coordonner toutes les communications requises avec lui. Le CRTC ne servira pas d'intermédiaire entre l'entrepreneur et le fournisseur précédent. "

Pour assurer l'équité et la transparence du processus d'approvisionnement, et pour permettre aux soumissionnaires éventuels d'évaluer les risques liés à la période de transition, veuillez fournir aux soumissionnaires éventuels les obligations contractuelles du fournisseur actuel quant à son engagement à fournir des services de transition pour tout nouveau fournisseur auquel cette demande de soumissions no 82082-110701/b sera attribuée.

**Réponse # 12:**

Conformément au contrat actuel, les services de transition à la fin de la période du contrat sont traités comme suit.

L'entrepreneur convient que durant la période menant à la fin du contrat et pendant les trois mois subséquents, il déploiera tous les efforts nécessaires pour aider le Canada lors de la transition entre le contrat actuel et le nouveau contrat conclu avec le nouvel entrepreneur. L'entrepreneur convient qu'il n'y aura aucuns frais pour ces services.

Au besoin, le CRTC coordonnera les activités de transition entre le soumissionnaire retenu (nouvel entrepreneur) et l'entrepreneur précédent.

**Question # 13:**

Appendice A de l'annexe A, " Aide de l'opérateur pendant une conférence (pont partagé de l'entrepreneur ou pont dédié du CRTC) " (Tableau de prix)

Des prix doivent être inscrits dans le tableau pour les éléments suivants : salle publique - après les heures, salle publique - heures normales, salle de l'entrepreneur - après les heures, et salle de l'entrepreneur - heures normales. Chaque prix demandé représente un taux par utilisation.

---

Afin d'assurer une évaluation équitable des soumissionnaires, le gouvernement peut-il définir en terme de temps ce qu'il entend par le taux par utilisation (p. ex., taux par utilisation = par heure ou par jour; qu'en est-il des séances s'étendant sur plusieurs jours?)

**Réponse # 13:**

Le Canada assume que la question du soumissionnaire fait référence à la section « Aide de l'opérateur pendant une conférence (pont partagé de l'entrepreneur ou pont dédié du CRTC) » sous le tableau Services de Conférence Partagé de l'Annexe B.

Le tarif à l'utilisation des salles publiques et de l'entrepreneur pendant et après les heures normales de travail doit être fondé sur un taux horaire. Les tableaux de prix seront mis à jour dans la modification no 002 de la demande de soumissions afin d'indiquer le taux horaire.

**Question #14 & #15:**

TPSGC a reçu 2 demandes pour prolonger la date de clôture de la demande de soumission. La première demande était pour prolonger jusqu'au 30 mars 2012; la deuxième demande était pour prolonger jusqu'au 20 avril 2012.

**Réponse #14 & #15:**

TPSGC accepte de prolonger la date de fermeture jusqu'au 17 avril 2012. Les soumissionnaires devraient gérer leur temps en conséquence et soumettre toutes questions dès que possible, étant donné que TPSGC n'a pas l'intention d'accorder d'autres prolongations pour ce besoin. Même si la date de fermeture de la demande de soumission a été prolongée, la date pour soumettre des questions est prolongée jusqu'au 16 mars 2012 seulement. Par conséquent les soumissionnaires devraient soumettre toutes questions par le 16 mars. Le Canada ne s'engage pas à répondre aux questions reçues après le 16 mars 2012.

Le Canada reconnaît que certaines questions reçues par TPSGC n'ont pas encore été publiées avec les réponses.

**2) Mise à jour de l'Appendice A de l'Annexe A**

La modification reflète les changements aux adresses pour les bureaux du CRTC à Winnipeg, Régina et Vancouver.

Remplacer l'Appendice A de l'Annexe A avec le document ci-joint intitulé Appendice A de l'Annexe A (révision 1) Établissements du CRTC.

**3) Mise à jour de l'Annexe B - Tableaux d'établissement des prix**

La modification reflète les changements apportés au tableau - Services de Conférence Partagé de l'Annexe B.

Solicitation No. - N° de l'invitation

82082-110701/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

82082-110701

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

711ef82082-110701

Buyer ID - Id de l'acheteur

711ef

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Remplacer l'Annexe B avec le document ci-joint intitulé Annexe B - Tableaux d'établissement des prix (révision 1).

#### **4) Ajouter l'Annexe C**

La modification contient l'Annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité qui avait été omis du document de la demande de soumission publié le 24 janvier 2012.

#### **5) Pour fournir un formulaire Garantie d'exécution**

Voir le formulaire ci-joint.

**Les autres termes et conditions de la demande de soumission demeurent inchangés.**

## Appendice A de l'Annexe A (révision 1)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
82080-110701

N° de la modif. - Amd. No -

Id de l'acheteur - Buyer ID  
711ef

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
82082-110701

N° du dossier - File No.  
711ef82082-110701

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

## Appendice A de l'Annexe A (révision 1) Établissements du CRTC

Ref. #	CRTC Location	Address	City	IP Address
098638	Calgary	BUREAU à domicile* Bureau /Suite 403, 100 4th Ave. SW Bureau /Suite 403, 100 4th Ave. SW	Calgary (ALB.)	10.137.140.90 10.137.140.138 10.137.140.138
098010	Dartmouth – Salle de Conférence	99, CHEMIN WYSE, BUREAU 1410	Dartmouth (N.-É)	10.137.140.19
068335	Dartmouth	Bureau à domicile *	Dartmouth (N.-É)	10.137.140.18
097476	Gatineau – English	Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage	Gatineau (PQ)	http://10.137.140. 114
097478	Gatineau – Plancher			10.137.140.116
097477	Gatineau - Français			10.137.140.115
099442	Gatineau			10.137.140.119
099436	Gatineau – Salle 421			10.137.140.118
099435	Gatineau – Salle 708			10.137.140.117
097073	Gatineau Salle 577			10.137.140.120
	Gatineau			10.137.140.121
097074	Montréal	205 Avenue Viger Ouest, Bureau 504	Montreal (QC)	10.137.140.34
	Montréal – Salle de Conférence			10.137.140.35
098007	Regina	2220 12 <sup>E</sup> AVENUE, Bureau 620	Regina (Sask.)	10.137.140.58
	Regina – Salle de Conférence			10.137.140.59
097075	Toronto	55 Avenue St. Clair Est, Bureau 624	Toronto (Ont.)	10.137.140.82
	Toronto – Salle de Conférence			10.137.140.83
098889	Toronto – Bureau Principal	Bureau à domicile *	Toronto (ont.)	10.137.140.10
092590	Vancouver – Salle de Conférence	858 Rue Beatty, Bureau 290	Vancouver (C- B.)	10.137.140.66
				10.137.140.67
093207	Winnipeg	360 Rue Main, Bureau 970	Winnipeg (Man.)	10.137.140.50
	Salle de réunion 1 (salle de réunion virtuelle)			
	Salle de réunion 1 (salle de réunion virtuelle)			

\* **REMARQUE** : Le CRTC donnera à l'entrepreneur les adresses des bureaux aux domiciles dans les cinq jours suivant l'attribution du contrat.

ANNEXE B (rev 1)- Tableaux d'établissement des prix  
Sommaire

**Prix sommaires totaux**

<b>Article</b>	<b>Prix d'évaluation</b>
Total pour les services de conférence partagé	0.00 \$
Prix total pour l'entretien	0.00 \$
Taux horaire des techniciens	0.00 \$
Total pour les services sur demande - Frais mensuels récurrents	0.00 \$
<b>Prix évalué total</b>	<b>0.00 \$</b>

*N.B. : Cette page se remplira automatiquement lors de l'entrée des montants dans les onglets Prix pour l'entretien, Services de conférence partagé et Services sur demande.*

ANNEXE B (rev 1)- Tableaux d'établissement des prix  
Services de conférence partagé

<b>Services de conférence partagé</b>	
<b>Description</b>	<b>Taux par utilisateur</b>
<b>Conférences prévues sur les ponts partagés de l'entrepreneur</b>	
Port vidéo <= 384 kbit/s IP (par port heure)	0.00 \$
Port vidéo <= 384 kbit/s ISDN (par port heure)	0.00 \$
Port vidéo > 384 <= 512 kbit/s IP (par port heure)	0.00 \$
Port vidéo > 384 <= 512 kbit/s ISDN (par port heure)	0.00 \$
Port vidéo 512 <= 1024 kbit/s IP (par port heure)	0.00 \$
Port vidéo > 1024 <= 2048 kbit/s IP (par port heure)	0.00 \$
Port audio (par port heure)	0.00 \$
<b>Conférences prévues sur les ponts dédiés du CRTC</b>	
Frais de connexion (par appel connecté par l'opérateur)	0.00 \$
Frais de réservation - salle interne du CRTC (par salle)	0.00 \$
Frais de réservation - salle publique (par salle)	0.00 \$
<b>Aide de l'opérateur pendant une conférence (pont partagé de l'entrepreneur ou pont dédié du CRTC)</b>	
Opérateur dédié (par minute)	0.00 \$
Archive des réunions - DVD	0.00 \$
Archive des réunions - VHS	0.00 \$
Frais d'interurbains, Amérique du Nord (par minute)	0.00 \$
Séance d'accueil	0.00 \$
Salle publique - après les heures (par heure)	0.00 \$
Salle publique - heures normales (par heure)	0.00 \$
Salle de l'entrepreneur - après les heures (par heure)	0.00 \$
Salle de l'entrepreneur - heures normales (par heure)	0.00 \$
<b>Autres services connexes</b>	
Certification des points d'extrémité (par nouveau point d'extrémité vidéo)	0.00 \$
Capacité supplémentaire de ports IP , par groupe de 24 ports, à la demande du CRTC (conformément au point 7.1.3.b de l'ET)	0.00 \$
Port ISDN supplémentaire, sur demande par l'intermédiaire du Bureau de service, par port heure (conformément au point 7.4.3 de l'ET)	0.00 \$
Port vocal supplémentaire, sur demande par l'intermédiaire du Bureau de service, par port heure (conformément au point 7.4.3 de l'ET)	0.00 \$
Port Internet supplémentaire, sur demande par l'intermédiaire du Bureau de service, par port heure (conformément au point 7.4.3 de l'ET)	0.00 \$
<b>Total aux fins d'évaluation</b>	<b>0.00 \$</b>

**Tableau des coûts d'entretien du matériel**

<b>Description</b>	<b>Marque</b>	<b>Modèle</b>	<b>Numéro de série</b>	<b>Mensuel par prix unitaire</b>
<b>SRT</b>				
Appareil pour l'interprétation	Brahler	Infracom mst8d	344	0.00 \$
Mélangeur numérique	Polycom	Vortex EF2280	D2064 7701151	0.00 \$
Mélangeur numérique	Polycom	Vortex EF2280	D2074 170229C	0.00 \$
Mélangeur numérique	Polycom	Vortex EF2280	D2075 070256C	0.00 \$
Mélangeur numérique	Polycom	Vortex EF2280	D2075 0702651	0.00 \$
Mélangeur numérique	Polycom	Vortex EF2280	D2075 0702583	0.00 \$
Mélangeur numérique	Polycom	Vortex EF2280	D2081 7702912	0.00 \$
Ampli de puissance	QSC	CX254	60453263	0.00 \$
Ampli de puissance	QSC	CX302	70452715	0.00 \$
Commutateur	Crestron	AV 2		0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX 8000	075 C7F	0.00 \$
<i>Aide de l'opérateur pendant une</i>	Polycom	VSX 8000	075 CBC	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX 8000	075 CE9	0.00 \$
Commutateur matriciel A/V	Extron	MAV series		0.00 \$
Processeur multi-graphique	Extron	MGP 464	AO2RBCA E 17891 WO 1348	0.00 \$
Commutateur	Extron	CrossPoint 450 plus		0.00 \$
Commutateur réseau	Cisco Systems	3560 series poE-24	CAT 11127J6P	0.00 \$
Interface	Crestron	RS/232/422		0.00 \$
Interface	Crestron	RS/232/422		0.00 \$
Amplificateur vidéo	Extron	Ampli de distribution VGA		0.00 \$
Écran tactile	Crestron	TPS 17W		0.00 \$
Appareil pour l'interprétation	Brahler	DOL7/2E	1633	0.00 \$
Télévision	Samsung	PPM63MSHBX/XXA	D763H1FLA00222X	0.00 \$
Télévision	Samsung	PPM63MSHBX/XXA	D763H1FLA00221D	0.00 \$
Télévision	Samsung	PPM42M6SBX/XAA	AFLHCSL600035D	0.00 \$
Télévision	Samsung	PPM42M6SBX/XAA	AFLHCSL800006F	0.00 \$
Télévision	Samsung	PPM42M6SBX/XAA	AFLHCSL6B0003L	0.00 \$
Projecteur	Sharp	XG P25		0.00 \$
Écran tactile	Crestron	TPS 4500		0.00 \$
Radiateur infrarouge	Brahler	HLN 82 B	1556	0.00 \$
Radiateur infrarouge	Brahler	HLN 82 B	1555	0.00 \$
Haut-parleurs	Tannoy	I7 blanc	40988P	0.00 \$
Haut-parleurs	Tannoy	I7 blanc		0.00 \$
Haut-parleurs de plafond	JBL	6,5 pouces (12 unités)		0.00 \$
Haut-parleurs de plafond		carré 6x8		0.00 \$
Microphone à col	AKG	GN30E (23 unités)		0.00 \$
Microphone à col	AKG	GN50E (5 unités)		0.00 \$
Capsule microphonique	AKG	CK 31 (28 unités)		0.00 \$
Récepteur infrarouge	Brahler	IR12 (27 unités)		0.00 \$
Chargeur	Brahler	TK50	2041	0.00 \$
<b>Salle 708</b>				
Ampli de puissance	Rolls	RA200	241592	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX 8000	06CDD7	0.00 \$
Contrôleur	AMX	AXCENT3		0.00 \$
Commutateur de présentation	Inline	SWP 123		0.00 \$

ANNEXE B (rev 1) - Tableaux d'établissement des prix  
Prix pour l'entretien

B

Récepteur RF	AMX	AXR 8F		0.00 \$
Écran tactile	AMX	VPA DS	596102 s 4122 542	0.00 \$
Caméra	Polycom	MPTZ5N	00222AA	0.00 \$
Projecteur	Mitsubishi	WD2000		0.00 \$
<b>Salle 730</b>				
Projecteur	Sharp	Notevision		0.00 \$
<b>Salle 577</b>				
	Polycom	Vsx 3000	5.00E+139 E28273	0.00 \$
<b>Salle</b>				
	Polycom	V700	07EA86	0.00 \$
<b>Salle 421</b>				
Projecteur	Mitsubishi	wd2000		0.00 \$
Commutateur vidéo	Extron	sw4 rgbhwa	a0510tye18962do4242wo	0.00 \$
Processeur média	Crestron	mp2e		0.00 \$
Ampli de puissance	Bi amp	cpa130	E30700344	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	vsx8000	0934b4	0.00 \$
Écran tactile	Crestron	tpmc-8x	2651192	0.00 \$
Routeur	Cisco	wrt54g2v1	csv01h4k9596	0.00 \$
<b>Montréal</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	071F73	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	V700	98563	0.00 \$
<b>Toronto</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	V700 (salle de conférence)	09855D	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	071F69	0.00 \$
<b>Toronto (bureau principal)</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	V700	7E60C2	0.00 \$
<b>Vancouver</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX7000	0875F1	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	071F3D	0.00 \$
<b>Dartmouth</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	071F67	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	08357B	0.00 \$
<b>Winnipeg</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	03F608	0.00 \$
<b>Regina</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	3711B1	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	V700	859CCD	0.00 \$
<b>Calgary (bureau principal)</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	1D93N1	0.00 \$
<b>Calgary</b>				
Appareil de vidéoconférence	Polycom	VSX3000	071F7B	0.00 \$
Appareil de vidéoconférence	Polycom	QDX 300	Q6111BE5E4637DC	0.00 \$
<b>Prix total ferme, frais mensuels d'entretien et de soutien tout compris</b>				<b>0.00 \$</b>
<b>Taux horaire pour l'installation du matériel (conformément au point 7.5 de l'ET)</b>				<b>0.00 \$</b>

ANNEXE B (rev 1) - Tableaux d'établissement des prix  
Services sur demande

<b>Services sur demande - Frais mensuels récurrents</b>				
<b>Description</b>	<b>Référence à l'ET*</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Total par taux mensuel</b>
Extranet connecté au pont géré hébergé (prêt pour les services interentreprises [B2B])	7.2	1	0.00 \$	0.00 \$
Configuration, surveillance, gestion et soutien proactifs des points d'extrémité pour l'Extranet connecté aux systèmes vidéo (prêt pour les services B2B)	9.3	20	0.00 \$	0.00 \$
Service de numéro de téléphone IP pour l'Extranet connecté aux systèmes vidéo (prêt pour les services B2B)	7.1.2 (7.1.2.l)	20	0.00 \$	0.00 \$
Lignes IP de l'entrepreneur - WAN L3 VPN - 1,5 Mo/s (ou supérieur) pour les points d'extrémité des bureaux/utilisateurs régionaux du CRTC	7.1.5	9	0.00 \$	0.00 \$
Lignes IP de l'entrepreneur - WAN L3 VPN - 10 Mo/s (ou supérieure) pour les points d'extrémité du QG du CRTC	7.1.5	1	0.00 \$	0.00 \$
<b>Total des frais mensuels récurrents</b>				<b>0.00 \$</b>

*\*Ces références sont incluses aux fins d'information seulement. Les détails sur un article particulier peuvent être inclus dans diverses sections de l'énoncé des travaux. Quel que soit les références indiquées dans la présente partie, l'ET doit être examiné au complet.*



Contract Number / Numéro du contrat 82082-11-0701
Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

**PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE**

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine C.R.T.C.		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction INFORMATICS	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail VIDEO CONFERENCE OPERATOR - MANAGE THE OPERATIONS OF VIDEO CONFERENCE (SRT0 - VIDEO BRIDGE - PROTECTED B			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input type="checkbox"/> No / Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>			
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	



Contract Number / Numéro du contrat 82082-11-0701
Security Classification / Classification de sécurité

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS<br>COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL<br>CONFIDENTIEL           | <input type="checkbox"/> SECRET<br>SECRET           | <input type="checkbox"/> TOP SECRET<br>TRÈS SECRET               |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT<br>TRÈS SECRET - SIGINT        | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL<br>NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET<br>NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET<br>COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS<br>ACCÈS AUX EMPLACEMENTS              |   |   |  |

Special comments:  
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No / Non  Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat 82082-11-0701
Security Classification / Classification de sécurité

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINIE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

## GARANTIE D'EXÉCUTION

LA PRÉSENTE GARANTIE est faite en double exemplaire, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 2012.

ENTRE :

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA ("Canada")**  
Représentée par  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

ET :

\_\_\_\_\_ (le « **Garant** »),  
une société /société de personnes, etc. ayant un établissement au ...

ATTENDU QUE :

- A. \_\_\_\_\_ (l'« Entrepreneur ») a convenu de réaliser [les travaux visés par le contrat devraient être décrits en termes généraux] pour \_\_\_\_\_ selon les termes et conditions d'un contrat devant intervenir avec Canada;
- B. La présente Garantie constitue une condition du Contrat.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Aux termes de la présente Garantie :
  - a) en ce qui concerne l'Entrepreneur, le terme « **obligation** » s'entend, notamment, de tous ses engagements, certifications, déclarations et garanties, ainsi que l'obligation de payer au Canada la totalité des dommages-intérêts découlant du Contrat;
  - b) le terme « **Contrat** » comprend toute modification ou prolongation du Contrat convenue entre le Canada et l'Entrepreneur après la date de la présente Garantie, qu'un avis ait ou non été donné au Garant.
2. Le Garant garantit de façon inconditionnelle et irrévocable l'exécution complète de toutes les obligations de l'Entrepreneur se rapportant au Contrat.
3. Le Garant reconnaît que l'attribution par le Canada du Contrat à l'Entrepreneur constitue une contrepartie valable à titre onéreux à l'égard de la présente Garantie.
4. Si l'Entrepreneur omet d'exécuter ou d'autrement remplir l'une quelconque de ses obligations se rapportant au Contrat, le Garant devra, immédiatement après avoir reçu une demande écrite du Canada, exécuter ou remplir, ou faire en sorte que soient exécutées ou remplies, toutes les obligations non exécutées de l'Entrepreneur. Les obligations qui incombent au Garant en vertu de la présente Garantie sont celles d'un

débiteur principal, et non d'une simple caution. Le Canada n'est pas tenu d'exercer ou d'épuiser tous les recours dont il peut se prévaloir contre l'Entrepreneur ou toute autre personne avant de pouvoir présenter une réclamation contre le Garant en vertu de la présente Garantie.

5. Aucune négociation quelle qu'en soit la nature intervenant entre le Canada et l'Entrepreneur n'aura d'incidence sur les obligations du Garant en vertu de la présente Garantie, que ce dernier ait ou non donné son consentement, ou qu'il en ait été ou non avisé. Plus particulièrement, le Canada pourra notamment, sans que soit modifiée la responsabilité du Garant en vertu de la présente Garantie, accorder un délai, une exemption, un sursis ou une prolongation de délai, renoncer à une modalité du contrat ou à une obligation de l'Entrepreneur, prendre des sûretés ou d'autres garanties quant à l'exécution et en donner mainlevée, et négocier à son gré de toutes autres façons avec l'Entrepreneur et toute autre personne.
6. La présente Garantie ne sera modifiée par aucun des événements suivants, que le Garant ait ou non donné son consentement, ou qu'il en ait ou pas été avisé :
  - a) le fait pour l'Entrepreneur de céder le Contrat, de conclure un contrat de sous-traitance ou de négocier avec des tiers en liaison avec le Contrat;
  - b) le fait de modifier la structure de l'Entrepreneur ou de procéder à sa réorganisation, qu'il y ait ou non des changements sur le plan de la propriété et du contrôle des actions votantes de l'Entrepreneur; le terme « réorganisation » comprend, notamment, un regroupement, une fusion, une consolidation ou un arrangement;
  - c) la faillite ou l'insolvabilité de l'Entrepreneur;
  - d) toute entente ou décision de l'Entrepreneur ayant une incidence sur son entreprise ou ses activités, y compris la cession de l'un quelconque de ses éléments d'actif.
7. Si une décision opposable à l'Entrepreneur est rendue par un tribunal ou un autre organisme compétent en liaison avec le Contrat, ou un règlement conclu entre l'Entrepreneur et le Canada, le Garant sera immédiatement lié par ceux-ci.
8. Le Garant convient qu'aucun moyen de défense en equity ni aucune réclamation, y compris tout droit de compensation ou toute demande reconventionnelle, qu'il pourrait avoir contre le Canada ou toute autre personne ne modifiera sa responsabilité en vertu de la présente Garantie.
9. Seule l'exécution complète de toutes les obligations de l'Entrepreneur se rapportant au Contrat permettra au Garant d'être libéré de la présente Garantie.
10. Les demandes fondées sur la présente Garantie pourront être présentées à tout moment par le Canada. Il n'existe aucune condition préalable à la présentation par le Canada d'une demande fondée sur la présente garantie.

11. Aucun retard du Canada à exercer les choix, pouvoirs ou droits qui lui sont conférés en vertu de la présente Garantie ne sera considéré comme une renonciation. Aucune renonciation de la part du Canada ne sera valide à moins d'avoir été faite par écrit et signée par l'autorité contractante du Canada nommée dans le Contrat. Les renonciations valides ne s'appliqueront qu'au cas précis visé et ne constitueront en aucun cas une renonciation à l'égard de circonstances futures.
12. La présente Garantie s'ajoute, sous toutes réserves, aux autres sûretés ou garanties détenues de temps à autre par le Canada, ainsi qu'à tous les autres droits ou recours que le Canada peut avoir contre l'Entrepreneur ou contre le Garant. Le fait pour le Canada de perdre ou d'omettre d'obtenir, de parfaire ou de maintenir une sûreté dont il dispose n'aura pas pour effet de décharger le Garant de sa responsabilité en vertu de la présente Garantie, ni de la limiter ou de l'atténuer, que ce fait soit ou non le résultat de la négligence ou d'une faute du Canada.
13. Le Canada pourra donner des avis et présenter des demandes au Garant, par écrit, à l'adresse figurant sur la première page de la présente Garantie.
14. La présente Garantie lie le Garant, ses ayants droit et ses successeurs, y compris ceux résultant d'un ou de plusieurs regroupements
15. La présente Garantie sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de \_\_\_\_\_ et aux lois fédérales du Canada.

FAISANT FOI DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LES PARTIES, la présente Garantie a été signée au nom du Canada par les représentants autorisés de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et par le(s) représentant(s) autorisé(s) du Garant qui y ont apposé leur sceau respectif, le cas échéant.

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES  
GOUVERNEMENTAUX CANADA**  
par ses signataires autorisés

---

Titre : Secrétaire général  
En caractères d'imprimerie :

---

---

Titre : Autorité contractante  
En caractères d'imprimerie :

---

**GARANT**  
Par son(ses) signataire(s) autorisé(s)

---

Titre : \_\_\_\_\_  
En caractères d'imprimerie :

---

---

Titre : \_\_\_\_\_  
En caractères d'imprimerie :

---